

DURÉE / LIEU DE FORMATION

De septembre à juin, 500 heures en centre
Lieu de formation : 31 Boulevard de la Liberté 59400 Cambrai - 03 27 82 28 28

PUBLIC VISÉ

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.
Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

PRÉREQUIS

Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 dans le domaine (si applicable)

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Information collective (si applicable), et entretien.
Délai d'admission : 15 jours à réception du dossier de candidature
« La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »
(Article L.6222-12 du code du travail)

EFFECTIFS

Minimum 12 apprenants – Maximum 24 apprenants

ACCESSIBILITÉ

Accès pour les personnes à mobilité réduite et mise en place des moyens de la prestation
Service Handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeambosco.fr
Service Mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeambosco.fr

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Partiels écrits, oraux, pratiques
Présentation d'un projet devant le jury
Entretien technique, questionnaire professionnel
Entretien final

VALIDATION

Diplôme de Niveau 6 : Diplôme d'Etat porté par le Ministère du Travail et du Plein Emploi et de l'Insertion
Le candidat à la certification pourra selon ses résultats, valider un ou des blocs de compétences.
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37680/>

SUITE DE PARCOURS

Ce titre professionnel a pour vocation de rentrer dans le milieu du travail
Maîtrise en cybersécurité

DÉBOUCHÉS

Administrateur systèmes et réseaux et sécurité, Administrateur systèmes, Administrateur réseaux, Administrateur infrastructures, Administrateur d'infrastructures et cloud, Administrateur cybersécurité, Responsable infrastructure systèmes et réseaux

PASSERELLES OU ÉQUIVALENCES

RNCP 31113 Administrateur d'infrastructures sécurisées
Se rapprocher du centre de formation pour plus de détails

TARIFS

Coût de la formation : 6790€
Selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage »
Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).
Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.
Article L.6211-1 :
« La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »
Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail :
« Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

VALEURS AJOUTÉES

Important réseau d'entreprises partenaire.
Existence d'un point écoute.
Passage de l'Attestation Sécurité Routière sur demande.
96,46% de nos entreprises partenaires ayant répondu à l'enquête sont satisfaites de la prestation du centre de formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'entretien d'entrée en formation servira de base pour proposer à chacun des apprenants des situations d'apprentissage qui leurs sont propres, en adéquation avec leur projet et leurs compétences.
L'apprenant bénéficie d'un accompagnement individualisé si nécessaire. La pédagogie différenciée est applicable à chaque instant.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Livrets d'apprentissage
Salles banalisées et spécialisées
Ordinateurs
Imprimantes / Scanners
Connexion internet



CONTENU PÉDAGOGIQUE

CCP 1 Administrer et sécuriser les infrastructures (BC01)

Appliquer les bonnes pratiques dans l'administration des infrastructures
Administrer et sécuriser les infrastructures réseaux
Administrer et sécuriser les infrastructures systèmes
Administrer et sécuriser les infrastructures virtualisées

CCP2 Concevoir et mettre en œuvre une solution en réponse à un besoin d'évolution (BC02)

Concevoir une solution technique répondant à des besoins d'évolution de l'infrastructure
Mettre en production des évolutions de l'infrastructure
Mettre en œuvre et optimiser la supervision des infrastructures

CCP 3 Participer à la gestion de la cybersécurité (BC03)

Participer à la mesure et à l'analyse du niveau de sécurité de l'infrastructure
Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité
Participer à la détection et au traitement des incidents de sécurité



Date de mise à jour : 14/02/2024